



Le 10 juin 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0218

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 mai 2025 et visant à obtenir :

« Le prix, ou la soumission pour le service de déneigement des deux dernières années pour les sites du centre Lanaudière sur Raoul Charrette à Joliette. saisons hiver 2023-2024 et 2024-2025 svp »

(Transcription intégrale)

Nous comprenons que vous souhaitez obtenir le résultat d'un appel de proposition. Après analyse, nous vous informons qu'à la suite du processus de l'appel de proposition numéro AM001527 – Lanaudière / Laurentides - Services de déneigement Multi-clients, un contrat a été attribué le 19 août 2021 à l'entreprise Équipements Urbain Inc. au montant de 599 416,56 \$ pour le déneigement de plusieurs sites, incluant le centre administratif de Joliette, pour la période du 1er novembre 2021 au 31 août 2025.

Nous ne pouvons cependant vous communiquer le montant attribué spécifiquement pour le déneigement du centre administratif de Joliette ainsi que le document visé par votre demande en vertu des articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec et fournis par un tiers dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et qui sont traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers, de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce dernier ou d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat. Dans ce contexte, nous ne pouvons vous communiquer ces informations.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance
p. j.